



Inscription

Presentation RENTRÉE

Les inscriptions se font:

premier contact:

Par email: [Nous contacter par e-mail](#)

Deuxième contact:

Lecture et acceptation du règlement d'ordre intérieur ;
Remise de la fiche d'inscription dûment complétée;
Paiement des droits de première inscription ; somme non remboursable

Procédure

d'inscription:

Un document de demande d'inscription est remis à la famille, si l'enfant est sur liste d'attente, l'inscription sera confirmée dans le mois de février précédent l'année académique souhaitée.

Une fois la demande acceptée, l'école adresse à la famille un Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I) que la famille doit compléter et déposer au sein de l'école dûment signé. Une copie de ce contrat signé sera remise aux parents.

Le R.O.I complété et dûment signé entraîne un paiement direct des frais d'inscription qui s'élève à 550 euros et n'est pas remboursable comme repris dans le Règlement.

L'inscription devient effective dès réception du versement de la totalité du montant du droit d'inscription.

Ce dernier étant versé sur le compte bancaire de STEPPING STONES asbl dans les 8 jours de la confirmation d'inscription avec pour communication :

« nom, prénom +
inscription+année scolaire»

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera consenti.

Numéro de compte :
IBAN : BE64 3631 5167 0452

BIC : BBRUBEBB

**Au plus tard, le
premier jour de
scolarité de l'enfants,
les parents sont tenus
de déposer à la
direction les pièces**

suivantes:

le carnet de santé de l'enfant
les annexes du R.O.I
une photo d'identité de l'enfant
des étiquettes nominatives au
nom de l'enfant.

Tarifs

Année scolaire 2020/2021

Droit d'inscription: 550 euros

Les droits d'inscriptions sont dus
à l'entrée dans le cycle 3 - 6 ans,
quel que soit l'âge de l'enfant. Ils
restent acquis à l'école en cas de
désistement.

**Montant annuel des frais de
scolarité :** 7590 euros (Temps
plein).

Les frais de scolarité sont
payables:

Soit mensuellement: 759 euros
par mois pendant 10 mois.

Soit trimestriellement:

1^{er} trimestre: 3040€ payables
avant le 15 août de l'année en
cours

2^{ème} trimestre: 2275€ payables
avant le 15 décembre de l'année
en cours

3^{ème} trimestre: 2275€ payables
avant le 15 mars de l'année en
cours

Soit annuellement: 7590 euros
payables avant le 15 août
précédant la rentrée scolaire.

Le forfait pour les repas chauds,
collations matinales et goûters
(obligatoires) est actuellement
de **90 euros par mois et est**

**susceptible d'être modifié en
fonction des frais de
traiteur encourus par l'école**
